

HÔPITAL NOTRE-DAME HOSPITAL (HEARST)

DESTINATAIRE: Gouvernance - Conseil

CODE:

GOV-BOA-ADM-33

CATÉGORIE: Administration

DATE D'APPROBATION:

Le 21 septembre 2017

OBJET: Politique linguistique

APPROBATION:

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

NOTE: Ce document est un document CONTRÔLÉ. Tout document sur papier doit être utilisé comme référence seulement. La copie en ligne doit être considérée comme documentation courante.

DATE	REVUE	RÉVISÉE
septembre 2017		LGM
décembre 2018		LGM
septembre 2019		LGM
mars 2021	L. Fortier	

DATE	REVUE	RÉVISÉE

Source : Politique linguistique de l'Hôpital Monfort

Référence : BOUCHARD, Louise, BEAULIEU, Marielle et DESMEULES, Martin (2012). «L'offre active de services de santé en français en Ontario : une mesure d'équité. » *Reflète : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 18 n°2 (automne), p. 38-65. DOI:10.7202/1013173ar

1. POLITIQUE

1.1 La présente politique est fondée sur la mission et les valeurs de l'hôpital. L'Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst) est une institution francophone en santé offrant des soins de qualité dans les deux langues officielles.

1.2 Cette politique a pour objectif de permettre à l'hôpital de remplir son rôle institutionnel qui consiste à maintenir et à promouvoir la langue française, à valoriser la culture francophone et à favoriser la solidarité et l'épanouissement de la communauté Franco-ontarienne.

1.3 Offre active des soins et services :

1.3.1 L'Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst) s'engage à assurer l'offre active des soins et services en français; par conséquent, le français est toujours la première langue utilisée lors des contacts avec les patients et les visiteurs lorsqu'on ne connaît pas la langue de préférence de la personne.

1.3.2 Les membres du personnel appliquent l'offre active, dans tout le continuum de soins et dans tous les services, sans que la responsabilité incombe aux patients et aux visiteurs d'en faire la demande.

1.4 Engagement envers les patients et les proches

1.4.1 Les services et les soins aux patients et aux visiteurs sont offerts dans les deux langues officielles en tout temps.

1.4.2 L'hôpital a un mécanisme détaillé pour l'identité linguistique de ses patients francophones. À l'inscription, les patients sont informés de la disponibilité des services en français et les questions suivantes leur sont posées :

- Quelle est votre langue maternelle?
- Si votre langue maternelle est autre que le français ou l'anglais, dans quelle langue officielle du Canada êtes-vous le plus à l'aise? Français, anglais

1.4.3 Pour les langues autres que les deux langues officielles (français et anglais), l'Hôpital s'efforcera d'assurer, autant que possible, d'offrir des services dans la langue du patient de façon à assurer l'excellence des soins.

1.5 Langue de la gouvernance :

1.5.1 Les affaires de la gouvernance se déroulent en français.

1.5.2 Tous les membres du conseil d'administration s'engagent à promouvoir et à respecter la politique linguistique de l'hôpital.

1.5.3 Tous les membres du conseil d'administration doivent communiquer en français.

1.6 Langue de travail :

1.6.1 La langue de travail à l'Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst) est le français.

1.6.2 Les membres du personnel travaillant sur tous les sites de l'hôpital et les sous-traitants associés aux soins et aux services doivent être en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.

1.6.3 Le conseil d'administration doit tenir compte de cette politique au moment d'accorder des privilèges au personnel médical.

1.6.4 Chaque poste comprend un profil linguistique qui inclut tous les aspects de la communication dans les deux langues officielles.

1.6.5 En cas de circonstances exceptionnelles, l'hôpital peut retenir les services d'un membre du personnel ou d'un sous-traitant qui n'a pas la capacité d'offrir des services ou des soins dans les deux langues officielles.

- Dans un tel cas, la personne retenue devra acquérir et démontrer les capacités linguistiques requises dans le délai établi par la direction de l'hôpital ou par le conseil d'administration.

1.6.6 Toutes les réunions de l'Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst) se déroulent en français.

1.6.7 Les réunions impliquant des invités unilingues anglophones peuvent se dérouler en français, en anglais ou dans les deux langues, mais à tout moment, un

participant doit pouvoir s'exprimer en français, s'il le désire.

1.7 Affichage et communications :

- 1.7.1 Toute affiche et publication interne adressées aux membres du personnel de l'hôpital sont en français. Pour la documentation anglaise, celle-ci peut être traduite sur demande.
- 1.7.2 Toute affiche extérieure et intérieure, formulaires d'admission, publication ou documentation de l'hôpital destinées aux patients et aux membres du public est en français et en anglais.
- 1.7.3 Tout correspondant externe qui communique par écrit doit recevoir une réponse dans la langue utilisée dans sa communication, sauf s'il est assujéti à la *Loi sur les services en français*, dans quel cas la réponse est en français.
- 1.7.4 Le site Web de l'hôpital est en français et en anglais.
- 1.7.5 Les cartes d'affaires et le papier à entête de l'hôpital sont en français et en anglais.
- 1.7.6 Un logiciel de correction de documents est disponible pour tout le personnel responsable de diffusion de communications.
- 1.7.7 Un service de traduction professionnel est disponible en tout temps pour assurer la traduction et la correction de documents essentiels.

1.8 Contrats signés avec tierces parties

- 1.8.1 L'hôpital tient compte des exigences des services en français dans l'achat direct de services aux patients et dans le processus de demande de proposition en incluant une disposition exigeant des tierces parties une offre garantie de services en français.
- 1.8.2 L'évaluation des appels d'offres comporte une preuve d'une réelle capacité de la tierce partie d'offrir des services en français.

1.9 Respect de la politique :

- 1.9.1 La présente politique doit être respectée en tout temps.
- 1.9.2 Cependant, la direction générale de l'hôpital ou son conseil d'administration peut déroger de l'application lorsque le bon fonctionnement de l'organisation ou de ses relations avec les partenaires est en cause.

1.10 Diffusion:

- 1.10.1 La politique linguistique est remise à tous les membres de la gouvernance et du personnel de l'Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst) et fait partie de l'orienta-

tion générale.

1.10.2 Les membres de la gouvernance et du personnel signent une déclaration indiquant avoir lu, compris et s'engagent à respecter la politique linguistique;

1.10.3 La politique linguistique est disponible aux endroits stratégiques sur tous les sites de l'Hôpital Notre-Dame, y compris le site Web.

1.11 Responsabilités et reddition de compte :

1.11.1 La direction générale a la responsabilité d'appliquer la présente politique dans l'ensemble de l'hôpital et d'en rendre compte au conseil d'administration. La direction générale est également responsable de la prestation des services en français.

1.11.2 Le conseil d'administration a la responsabilité d'assurer le respect de la politique linguistique.

1.11.3 Le conseil d'administration fait rapport annuellement de l'état de la mise en œuvre de la politique linguistique à l'hôpital.

1.11.4 Le conseil d'administration a la responsabilité de réviser la politique linguistique au moins tous les cinq ans.

2. DÉFINITIONS

2.1 **Langues officielles** : Désigne les deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais.

2.2 **Membres du personnel** : Employés, médecins, bénévoles, étudiant, résident et stagiaire ainsi que leurs superviseurs, de même que le personnel contractuel et le personnel professionnel (sages-femmes, dentistes et autres praticiens indépendants).

2.3 **Offre active** : Désigne l'offre active des soins et services de santé qui est considérée comme une invitation, verbale ou écrite, au patient et à ses proches à s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Cette offre de parler dans la langue officielle de son choix précède la demande de service.